

« Pèlerinons, pèlerinez... » Démarche pèlerine et accueil des pèlerins dans quelques localités des anciens Pays-Bas (Flandre, Hainaut, Tournaisis)

Philippe Desmette

Les pèlerinages médiévaux, mais également modernes, ont suscité, on le sait, une abondante littérature¹. Le plus souvent, ces études abordent la question du pèlerinage individuel, celui de l'individu progressant seul sur la route spirituelle. Les pèlerinages collectifs – c'est-à-dire de groupes organisés représentant officiellement une localité ou une institution – demeurent le parent pauvre de l'historiographie. Ils ont pourtant marqué, sinon rythmé, la vie de certains sanctuaires. Ces démarches collectives ont souvent été accompagnées d'un accueil et d'un encadrement également collectifs. Tels seront les deux axes d'approche de cette communication : initiative de ces pèlerinages et réception des pèlerins. Les exemples choisis concerneront pour l'essentiel l'Ouest des anciens Pays-Bas, le Hainaut, le Tournaisis et ce qui est devenu la Flandre française. Pour l'essentiel, nous nous concentrerons sur la fin de la période espagnole et le dernier siècle de l'Ancien Régime. Mais avant cela, attardons-nous quelque peu aux sanctuaires concernés.

¹ Parmi les travaux généraux marquants des dernières décennies, retenons, entre autres, J. CHELINI et H. BRANTOMME, *Les chemins de Dieu. Histoire des pèlerinages chrétiens des origines à nos jours*, Paris, 1982, 493 p. ; *Pèlerins et pèlerinages dans l'Europe moderne*. Actes de la table ronde organisée par le Département d'histoire et civilisation de l'Institut universitaire européen de Florence et l'École française de Rome (Rome, 4-5 juin 1993), éd. Ph. BOUTRY et D. JULIA, Rome, 2000, 519 p. (Collection de l'École française de Rome, 262) ; R. OURSEL, *Sanctuaires et chemins de pèlerinage*, Paris, 1997, 174 p. (Histoire du christianisme) ; P.-A. SIGAL, *Les marcheurs de Dieu*, Paris, 1974, 160 p. (U Prisme, 39) ; J. VAN HERWAARDEN, *Opgelegde bedevaarten*, Assen-Amsterdam, 1978, 774 p.

1. Les sanctuaires

Nous distinguerons trois types de sanctuaires. Commençons, à tout seigneur tout honneur, par les sanctuaires majeurs de la chrétienté. Leur popularité fut considérable, on le sait, dans nos régions dès l'époque médiévale. Pensons à Saint-Pierre à Rome², Jérusalem³, sans oublier, bien entendu le plus populaire peut-être, Compostelle⁴. Les nombreux hôpitaux fondés en nos régions pour accueillir les pèlerins témoignent de ce succès, de même que les confréries regroupant d'anciens pèlerins. Ce ne sont pas eux, cependant, qui retiendront notre attention. La distance à parcourir depuis les Pays-Bas ne permet pas en effet le développement de pèlerinages collectifs⁵.

En ce qui concerne les sanctuaires plus proches, la Belgique ne dispose pas, malheureusement, d'un outil comparable à celui élaboré pour les Pays-Bas actuels en vue de répertorier les sanctuaires de pèlerinages⁶. Il s'agit d'abord des sanctuaires locaux ou micro-régionaux drainant pour l'essentiel des fidèles du lieu ou des villages avoisinants. Ici aussi la démarche demeure le plus souvent individuelle. On va seul, ou au plus en famille, servir le saint dans l'espoir d'obtenir l'une ou l'autre faveur⁷.

² Y. LAMMERANT, *Les pèlerins des Pays-Bas méridionaux à Saint-Julien-des-Flamands à Rome aux XVII^e et XVIII^e siècles*, dans *Pèlerins et pèlerinages*, p. 271-306.

³ J. DUGNOILLE, *Jean Zuallart (1542-1634). Pèlerin de Jérusalem, mayeur d'Ath et chroniqueur*, dans *Annales du Cercle royal d'histoire et d'archéologie d'Ath*, t. LV, 1997, p. 97-153.

⁴ A. GEORGES, *Le pèlerinage à Compostelle en Belgique et dans le Nord de la France suivi d'une étude sur l'iconographie de saint Jacques*, Bruxelles, 1971, 266 p. (Académie royale de Belgique. Classe des beaux-arts. Mémoires. Collection in-4, 2^e série, 13).

⁵ N'entrent pas dans cette catégorie les groupes de deux ou trois personnes voyageant ensemble en dehors de tout cadre institutionnel. Voir par exemple le récit de Guillaume Manier, *Un paysan picard à Saint-Jacques-de-Compostelle (1726-1727)*, éd. J.-C. BOURLES, Paris, 2002, 159 p. (Petite bibliothèque Payot), parti avec trois compagnons.

⁶ P.-J. MARGRY et Ch. CASPERS, *Bedevaartplaatsen in Nederland*, Amsterdam-Hilversum, 1997-2004, 4 vol.

⁷ Pensons, dans le cadre ici envisagé, au pèlerinage vers les reliques de saint Vincent à Soignies. Ph. DESMETTE, *Le culte de saint Vincent à Soignies sous l'Ancien Régime. Contribution à l'étude de ses principales manifestations*, dans *Saint Vincent*

Enfin, certains sanctuaires connaissent un large développement régional, voire touchent l'ensemble des Pays-Bas ou au-delà, mais sans atteindre une vocation universelle. Si le phénomène est déjà bien présent au moyen âge, il va prendre de l'ampleur à partir du XVI^e et surtout du XVII^e siècle. On pense, dans le territoire ici envisagé, aux sanctuaires de Hal, de Tongre-Notre-Dame, d'Alseberg ou encore de la Treille à Lille. Le succès croissant rencontré par ces sanctuaires va de pair avec le déclin des pèlerinages lointains. Ils bénéficient en outre du contexte de réforme religieuse qui leur vaut le soutien des autorités ecclésiastiques, singulièrement d'ordres religieux, désireux, dans une conception missionnaire, de substituer à la démarche pèlerine de recours une pratique davantage dévoté⁸. Ainsi, les Jésuites à Hal⁹ ou à Lille¹⁰, les Brigittins à Bon-Secours¹¹. Sans oublier, bien entendu, le soutien des autorités temporelles, comme le montre l'entreprise des Archiducs à Montaigu/Scherpenheuvél¹². Nous y reviendrons. Enfin, le développement de l'imprimerie et singulièrement du livre de piété attira également les regards sur ces lieux sacrés. Le cas de Hal est à ce sujet exemplaire. L'humaniste Juste Lipse, passé au protestantisme avant de revenir à la foi catholique, inaugure une longue série de publications en 1604 avec son *Diva Virgo Hallensis*¹³, traduit en langue vulgaire dès l'année suivante par

de Soignies. *Regards du XX^e siècle sur sa vie et son culte*, Soignies, 1999, p. 142-145 (Les Cahiers du Chapitre, 7).

⁸ Voir par exemple : J. VAN HERWAARDEN, *Le pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle (XII^e-XVIII^e siècle)*, dans *Santiago de Compostela. 1000 ans de pèlerinage européen*, Bruxelles, 1985, p. 72-75 et J. CHELINI et H. BRANTOMME, *Les chemins*, p. 247-258.

⁹ L. EVERAERT et J. BOUCHERY, *Histoire de la ville de Hal d'après les documents originaux*, Louvain, 1879, p. 72-81; G. RENSON, *Het Jezuiëtencollege te Halle*, dans *Eigen schoon en de Brabander*, t. XLIII, 1960, p. 126-152.

¹⁰ Grâce à l'action du Père Jean Vincart en faveur de Notre-Dame de la Treille. A. LOTTIN, *Lille, citadelle de la Contre-Réforme ? (1598-1668)*, Dunkerque, 1984, p. 268-271 (Les éditions des Beffrois. Histoire).

¹¹ A.-E. GUILLAUME, *Histoire complète de Notre-Dame de Bonsecours et des principaux miracles opérés par son intercession depuis les origines jusqu'à l'année 1898*, Momignies, 1898, p. 26-31.

¹² L. DUERLOO et M. WINGENS, *Scherpenheuvél : het Jeruzalem van de Lage Landen*, Louvain, 2002, 192 p.

¹³ *Diva Virgo Hallensis. Beneficia eius & miracula fide atque ordine descripta*, Anvers, Plantin, 1604, in-4, 86 p. (Bibliothèque royale, VI 33.225 A I 5).

Louis Dujardin, proche de la Compagnie de Jésus¹⁴. Cet ouvrage sera suivi entre autres de l'*Histoire de Notre-Dame de Hal* du Jésuite Claude Maillard en 1651¹⁵ ou de l'anonyme *Den Pelgrim naar Halle* en 1657¹⁶, sans compter de nombreux opuscules plus modestes et plus accessibles aux pèlerins. On voit là le rôle essentiel de la Compagnie.

2. Les pèlerinages collectifs : initiatives

Parmi les initiateurs de ces voyages, il faut citer en premier lieu les confréries de pèlerinage¹⁷. Elles fonctionnent comme toutes les autres confréries, célèbrent périodiquement des offices, des messes en mémoire de leurs défunts, mais ont la particularité d'organiser chaque année un pèlerinage en groupe vers leur sanctuaire-mère. L'ensemble des membres n'effectuaient pas nécessairement le périple. Ils étaient répartis – tantôt en branches, tantôt en couleurs –, et cheminaient à tour de rôle, une fois tous les trois ou quatre ans. Ainsi les confrères de Notre-Dame d'Alsemberg à Tournai, répartis entre blancs, verts et rouges, chaque couleur rassemblant à la fin du XVII^e siècle quelque trente à quarante associés¹⁸. Si la plupart de ces groupements vénéraient la Vierge, quelques-uns se plaçaient sous le patronage d'un saint ou d'une sainte : Renelde, patronne du village de

¹⁴ *La Nostre Dame de Hau. Ses bienfaits & miracles fidelement recueillis & arrangez en bel ordre par le tres docte Justus Lipsius, historiographe de leurs AA. Serenissimes & de leur Conseil d'Etat. Traduits du latin par M. Louis Du Gardin de Mortaigne, licencié en médecine & apensionné de la ville d'Enghien*, Bruxelles, R. Velpius, 1605, 155 p. (Bibliothèque de l'Université de Gand, Bib. Hist. 005.592).

¹⁵ *Histoire de Nostre-Dame de Hale, divisée en trois parties. La première de la ville, de l'image & de l'église. La seconde des merveilles & miracles. La troisième des honneurs deferez à Nostre-Dame de Hale*, Bruxelles, H.-A. Velpius, 1651, 398 p. (Bibliothèque royale, VB 10.527).

¹⁶ *Den Pelgrim naar Halle ofte historie van Onse Lieve Vrouw van Halle*, Bruxelles, A. Velpius, 1657, 230 p. (Bibliothèque des Archives générales du Royaume, VH 25.516 A).

¹⁷ Globalement, voir à leur propos Ph. DESMETTE, *Dans le sillage de la Réforme catholique : les confréries religieuses dans le Nord du diocèse de Cambrai (1559-1786)*, Bruxelles, 2010, p. 201-203 (Académie royale de Belgique. Classe des Lettres, mémoires in-8, 3^e série, XLX).

¹⁸ Archives de l'État à Tournai, Paroisse Saint-Piat, 470.

Saintes par exemple¹⁹ ou Adrien, dont le corps était conservé à Grammont²⁰.

À Hal, seules les douze confréries les plus anciennes avaient le droit de participer à la procession de la dédicace en septembre et de porter chacune à leur tour la statue de la Vierge. Les querelles de préséance ne manquèrent d'ailleurs pas de se poser entre les groupements, à tel point que le Père Maillard écrira au moment d'énumérer ces groupements primitifs : *Je ne fais pas icy profession d'estre juge pour decider les differens qu'elles peuvent avoir touchant les preeminences, mais d'historien pour rapporter ce que je sçay*. Et de renchérir : *Je prie qu'on ne tire aucun avantage de l'ordre que je suivray (...). Afin que personne ne s'offence, je suivray l'ordre du tres docte & tres prudent Lipse*. Manifestement, le jésuite, en se réclamant de son illustre prédécesseur, souhaitait prévenir tout conflit entre les confréries filles et... éviter d'être pris à partie par l'une d'elles²¹. Le phénomène, bien que plus ancien, va connaître un développement considérable au XVII^e siècle. Nombre de localités – urbaines le plus souvent – vont accueillir de telles confréries, qui visiteront leur sanctuaire-mère généralement lors de la fête principale du lieu.

Nous disposons de peu d'indications relatives au déroulement de ces voyages. Un point commun est le caractère solennel que revêtait le périple dans la ville de départ. Un office était célébré, la statue ou l'image était extraite de sa chapelle, portée en procession à travers la cité et déposée dans l'un ou l'autre édifice. Les pèlerins la récupéraient à leur retour. Le trajet s'effectuait en désordre, chacun allant selon son rythme, *juxta cujuslibet vires et otium*, suivant donc les forces et le repos nécessaire à chacun²². Un chariot transportait les bagages et pouvait même accueillir les plus faibles en échange de quelque obole²³. La distance à parcourir pouvait, il est vrai, se révéler considérable : une centaine de

¹⁹ Confrérie de Tournai. Ph. DESMETTE, *La confrérie Sainte-Renelde : origine et rayonnement*, dans *La vie et le culte de sainte Renelde des origines à nos jours*, éd. L. DELPORTE, Rebecq-Tubize, 1996, p. 186-188.

²⁰ Confrérie de Mons. Archives de l'État à Mons, Saint-Nicolas-en-Havré, 602. XVIII^e siècle.

²¹ *Histoire de Nostre-Dame de Hale*, p. 277.

²² F. DESMONS, *Le pèlerinage des Tournaisiens à Hal sous l'Ancien Régime*, dans *Revue tournaisienne*, t. VIII, 1912, p. 75-76.

²³ Archives de l'État à Mons, Saint-Nicolas-en-Havré, 602, 1^{er} août 1784.

kilomètres pour les Valenciennes se rendant à Hal par exemple. Un point de rendez-vous était donné peu avant l'entrée de la localité.

Des pèlerinages collectifs existent également en dehors des confréries. Le sanctuaire de Tongre-Notre-Dame en fournit de nombreuses illustrations. Les habitants de Mons avaient pour habitude de s'y rendre chaque année en masse²⁴. Ils voulaient ainsi montrer leur gratitude à la Vierge pour sa protection lors d'une épidémie de peste survenue dans les années 1620. À cette occasion, le Magistrat de la ville avait souhaité offrir un *ciron* – un cerge – représentant la longueur des remparts de la ville²⁵. Le 8 septembre 1641, les habitants du petit village hainuyer de Graty se rassemblèrent à la tombée du soir. Après une brève cérémonie, une partie d'entre eux prit la route de Tongre, alors que les autres demeuraient sur place afin de veiller à la sécurité des habitations. Ils reproduisirent ensuite la démarche chaque année²⁶. Les habitants de la ville voisine d'Ath se rendaient eux aussi chaque année à Tongre dans un cortège composé des ordres religieux, du clergé paroissial, des élèves du collège jésuite, du Magistrat et bien sûr de fidèles²⁷.

Le Magistrat de Tournai soutint l'organisation d'un pèlerinage à Notre-Dame de la Treille à Lille, mis sur pied pour la première fois en 1659 à l'occasion du traité de paix franco-espagnol et qui aurait rassemblé trois mille fidèles, chiffre à considérer certes avec précaution, mais révélateur d'un succès de masse. Les liens entre les deux cités sont clairement affirmés pour la circonstance. Les pèlerins quittent la ville *au son des cloches & du carillon de la ville, par ordre de Messieurs du Magistrat*. Ils arborent en outre deux étendards, l'un aux armes de Lille et du comté de Flandre, l'autre de la ville de Tournai et portant la devise sous forme de chronogramme *Mariae cancellatae Insulanae Tornacenses*

²⁴ Règles de la confrérie Notre-Dame de Tongre, canoniquement érigée dans l'église collégiale du noble et illustre chapitre de Sainte-Waudru à Mons, Mons, Veuve S. De la Roche, 1683, p. 8-9 (Bibliothèque de l'Université de Mons, 39 Q 8.790).

²⁵ Archives de l'État à Mons, Ville de Mons, 1.313. 15 septembre 1626 ; F. VINCHANT, *Annales de la province et comté de Hainaut*, nlle éd., t. V, Mons, 1852, p. 395.

²⁶ J.-M. DEPLUVREZ, *Pour vous, j'ai prié à Notre-Dame de Tongre. Histoire d'un pèlerinage*, dans *Notre-Dame de Tongre. Son culte, son patrimoine 1081-1981*, Ath, 1981, p. 31 (Études et documents du Cercle royal d'histoire et d'archéologie d'Ath et de la région et Musées athois, 3).

²⁷ *Idem*, p. 42.

*peregrini se consecrant*²⁸. Le rôle du père jésuite Jean Vincart dans cette affaire n'est pas non plus anodin. Annick Delfosse a montré ailleurs le soutien apporté par la Compagnie à la cause espagnole au travers notamment des représentations dramatiques dans les collèges, dont celui de Lille en 1659 précisément²⁹.

De même en 1656, les Douaisiens tinrent à célébrer le recul des troupes françaises et la levée du siège de Valenciennes. Une troupe importante prit la route de Valenciennes *en ordre et avec une pompe modeste*, nous dit-on. L'objectif consistait à aller servir Notre-Dame la Grande, c'est-à-dire la Vierge du saint Cordon³⁰.

3. L'accueil

Partie prenante dans l'organisation de pèlerinages, les autorités civiles pouvaient également tenir un rôle actif dans l'accueil des pèlerins. Prenons, une fois encore, l'exemple de Hal. La chapelle qui abritait la statue « miraculeuse » offerte à la ville au XIII^e siècle ne différait pas, quant à sa gestion, de celle de l'église locale. C'est-à-dire que le Magistrat de la ville y intervenait en tant qu'administrateur des lieux pieux aux côtés du pasteur. Mais en 1620, les Archiducs non seulement imposèrent aux autorités urbaines l'installation de la Compagnie de Jésus, mais surtout confièrent à celle-ci *la garde des ornements et du trésor* de l'église, c'est-à-dire notamment de la chapelle abritant la statue miraculeuse. Le Magistrat n'ayant pu, malgré d'inlassables efforts, obtenir l'abandon de ce projet, continua malgré tout à assumer son rôle dans l'accueil de ces troupes de pèlerins. *Messieurs les bailli, maire et echevins de Hal* sollicitèrent d'ailleurs eux-mêmes les Montois afin qu'ils participent en corps au jubilé de 1766. Ce que ces derniers acceptèrent moyennant l'accueil par les autorités de la ville³¹.

²⁸ J. VINCART, *Histoire de Notre-Dame de la Treille, patronne de la ville de Lille*, Tournai, A. Quinqué, 1671, p. 137-140.

²⁹ *Quand la politique est conviée sur les planches. Spectacles, patriotisme et morale politique dans les collèges jésuites belges au XVII^e siècle*, dans *Église, pouvoir civil et enseignement (XVI^e-XVIII^e siècle)*, éd. Ph. DESMETTE, Bruxelles, 2008, p. 54 (Centre de recherches en histoire du droit et des institutions. Cahiers, 29).

³⁰ A. JULIEN, *Histoire et culte de Notre-Dame du Saint-Cordon, patronne de Valenciennes*, Valenciennes, 1886, p. 71-72.

³¹ Archives de l'État à Mons, Paroisse Sainte-Élisabeth, 444.

Le véritable rituel mis en place nous est particulièrement bien connu pour les Tournaisiens. Lorsqu'ils arrivaient aux abords de la cité, le bailli et le Magistrat de Hal se rendaient à leur rencontre et complimentaient les dignitaires de la confrérie. Tous se dirigeaient ensuite vers l'église : le chapelain de la confrérie marchait à la droite du curé et le député des Consaux tournaisiens à la droite du bourgmestre de Hal. Le député revêtait ensuite la statue miraculeuse d'une robe ou, plus tard, offrait la valeur de celle-ci en argent. Les pèlerins recevaient alors une collation, comme l'indiquent chaque année les débours des comptes de la ville³². Toutefois, pour les cas où les confrères effectuaient le pèlerinage à tour de rôle, seuls ceux qui étaient dans leur année avaient droit à *se fourrer et ingérer dans la compaigny pour participer aux présents que le Magistrat (...) est accoustumé de faire*. Les membres du Magistrat accompagnaient ensuite les pèlerins à leur campement, lesquels leur offraient le vin. Le soir, un bal se déroulait à l'hôtel de ville, où les pèlerins amenaient des *succades* sur un plat aux armes de Tournai. Le député des Consaux entamait alors une danse avec l'épouse du bourgmestre hallois, avant que l'ensemble des Tournaisiens ne se retirent pour laisser la place aux pèlerins de Valenciennes. Bien que limitées dans leur rôle d'administrateur de la paroisse suite à l'arrivée des Jésuites, les autorités urbaines tinrent donc à conserver leur rôle dans l'accueil des pèlerins, en collaboration avec le clergé paroissial³³.

Mais de leur côté, les Jésuites ne se désintéressaient pas pour autant des pèlerins. Bien au contraire. Après avoir dans un premier temps débarrassé la chapelle des objets superstitieux qui l'encombraient, les religieux s'attachèrent à encourager la dévotion³⁴. Au moment de la dédicace notamment, ils invitaient les pèlerins à se confesser et à recevoir la communion. En d'autres termes, l'encadrement des pèlerins tendait à accroître l'intériorité de leur démarche plutôt que le simple geste de recours. Les jours de grande affluence, les Pères n'hésitaient pas à solliciter l'aide de leurs confrères établis dans des localités voisines.

³² G. RENSON, *Inkomsten van de St Martinuskerk en de O.L. Vrouwkapel te Halle in de XVIIIde-begin XIXde eeuw*, dans *Eigen schoon en de Brabander*, t. LXXXVIII, 1995, p. 375, compte 1702.

³³ F. DESMONS, *Le pèlerinage*, p. 76-77.

³⁴ Ce processus est connu en de nombreuses régions. Voir par exemple G. PROVOST, *La fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1998, p. 217-225 (Histoire religieuse de la France, 13).

Auparavant, à en croire le jésuite Claude Maillart, les pèlerins *se contentaient d'y faire célébrer quelques prières, accompagnées de petites offrandes, les plus pieux faisaient dire quelques messes ; sur cent, il n'y en avait pas dix qui s'approchaient des Sacrements*³⁵. L'ordonnement de la procession, le véritable rituel du port de la statue et de sa décoration, lui échappaient par contre totalement³⁶.

Le premier pèlerinage des Tournaisiens à Lille en 1659 vit s'unir dans la cité flamande autorités spirituelles et temporelles. Nous avons dit déjà la connotation politique de ce rapprochement et l'implication du Magistrat tournaisien. Une fois en vue de Lille, les pèlerins virent venir à leur rencontre les fidèles lillois, mais surtout deux escadrons de cavalerie composés des écoliers du collège jésuite, portant les bannières de la cité. Ils les escortèrent jusqu'aux murs. Au moment de leur entrée dans la ville, *Messieurs du Magistrat firent éclater leur joye & leur sentiment de dévotion qu'ils avoient à leur auguste patronne par le bruit des canons, qui furent tirez de dessus les ramparts & qui, prétendit-on, se firent entendre jusques à Tournay*. Vint ensuite un tir de mousqueterie des compagnies militaires, avant la réception officielle par les chanoines de Saint-Maurice, dans la collégiale desquels se trouvait la statue de Notre-Dame de la Treille³⁷. Rien d'étonnant à cette présence du Magistrat, dont l'implication dans l'administration et la réglementation du culte local ainsi que dans le développement de la contre-réforme n'est plus à démontrer³⁸.

Autre lieu, autre situation. À Tongre-Notre-Dame, on ne trouve aucune institution ecclésiastique régulière. Un livret destiné aux pèlerins va être édité à de nombreuses reprises aux XVII^e et XVIII^e siècles. Il s'agit de *l'Histoire admirable de Notre-Dame de Tongre, avec ses principaux miracles, mise de nouveau en lumière par messieurs les curé & administrateurs de son église*³⁹. Ce terme d'*administrateurs* désigne les autorités civiles de la localité, l'échevinage, chargé, en milieu rural, de

³⁵ *Histoire de Nostre-Dame de Hale*, p. 48-63.

³⁶ En 1644, deux jésuites prétendirent interdire aux Tournaisiens de revêtir eux-mêmes la statue de la robe qu'ils avaient amenée, prétendant se réserver cet usage. Le prévôt de Tournai passa outre, protesta auprès du recteur des Jésuites qui désavoua ses religieux. Un procès-verbal de ce désaveu fut établi. F. DESMONS, *Le pèlerinage*, p. 99.

³⁷ J. VINCART, *Histoire de Nostre-Dame de la Treille*, p. 145-149.

³⁸ A. LOTTIN, *Lille*, p. 59-74.

³⁹ Lille, J.-B. Henry, 1734, 118 p. (Bibliothèque municipale de Lille, 21.470).

l'administration des lieux pieux⁴⁰. Ces administrateurs vont d'ailleurs en 1775 décider de l'aménagement de l'église locale afin d'accommoder sa taille au nombre des paroissiens et des pèlerins⁴¹.

Situation très différente à Grammont. L'abbaye bénédictine implantée dans la cité flamande conservait précieusement les reliques de saint Adrien. Aussi, lorsqu'elle décida d'organiser un jubilé, s'adressa-t-elle aux confréries établies en divers endroits sous ce patronage afin qu'elles y viennent en pèlerinage. Ce fut le cas des associés montois qui décidèrent de s'y rendre et d'offrir un cœur *de plus grand prix que les années précédentes*. La réception ici fut organisée par les religieux eux-mêmes, maîtres des lieux⁴². Dans la même ligne, le sanctuaire de Bon-Secours en Hainaut était administré depuis le début du XVII^e siècle par des Brigittins. C'étaient eux également qui recevaient les troupes de pèlerins venues chaque année des villes voisines⁴³.

On aura noté que si les confréries tiennent dans ces pèlerinages collectifs une place essentielle, les confréries des sanctuaires-mères, demeurent, elles, les grandes absentes. À aucun moment, même si elles sont le plus souvent mentionnées dans les livrets de dévotion, elles ne semblent tenir un rôle dans l'accueil des pèlerins. Tout au plus note-t-on que les pèlerins pouvaient s'inscrire dans leur registre. C'est le cas à Saintes, aujourd'hui en Brabant wallon, jadis dans le comté de Hainaut, où les pèlerins de Tournai se rendaient en corps chaque année. Ils pouvaient de la sorte bénéficier des faveurs – entendons des indulgences – du groupement, mais, bien entendu, ne s'engageaient pas aux mêmes contraintes que les confrères locaux. D'où parfois l'utilisation pour les désigner du terme confrères-pèlerins⁴⁴.

L'accueil des pèlerins pouvait engendrer certaines difficultés. L'ensemble des gestes et des comportements étant strictement codifiés, il convenait d'éviter toute modification des usages. Nous avons évoqué déjà l'ordre de préséance parmi les troupes de pèlerins qui arrivaient à Hal pour la dédicace. Préséance qui ne concernait pas seulement la procession, mais aussi l'ordre de réception par les autorités de la ville. En 1665, la

⁴⁰ Ph. DESMETTE, *Les mambours paroissiaux dans le plat pays hainuyer aux 17^e et 18^e siècles*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XCII, 1997, p. 419-474.

⁴¹ J.-M. DEPLUVREZ, *Pour vous*, p. 37.

⁴² Archives de l'État à Mons, Saint-Nicolas-en-Havré, 602. 23 juillet 1772.

⁴³ A.-E. GUILLAUME, *Histoire*, p. 45.

⁴⁴ PH. DESMETTE, *La confrérie Sainte-Renelde*, p. 177-188.

ville de Tournai décida de ne plus y députer un membre du Magistrat, considérant les trop grands frais que cela engendrait. La ville en effet, via une rente, assumait l'essentiel des dépenses, dont les présents offerts. Les pèlerins d'Ath profitèrent de cette réduction de la délégation tournaisienne pour revendiquer la primauté et obtinrent le soutien du bailli de Hal. L'année suivante, le Magistrat tournaisien, soucieux de défendre ses prérogatives, envoya le mayeur de l'échevinage pour le représenter. Celui-ci se heurta à nouveau au bailli de la ville. L'affaire fut finalement tranchée par le Conseil Privé⁴⁵.

Au début du XVIII^e siècle, les confrères de Lembeek, désappointés par la réduction des victuailles qui leur étaient offertes à Hal, cessèrent de s'y rendre. La spiritualité passait visiblement au second plan. On sait par ailleurs que les confréries ne participaient pas à l'ensemble de la procession. Ainsi ceux de Tournai, après avoir porté la statue au début de la manifestation, se retiraient pour aller dîner et revenaient vers la fin, munis de vin et de *succades*.

Invités en 1766 à participer à un jubilé de 500 ans par les baillis, maire et échevins de Hal, les Montois demeurèrent prudents. Ils demandèrent davantage de précisions : *s'ils étoient d'avis de recevoir la confrerie a son arrivée à Hal, comme il est de coutume et de la façon que cela se pratique annuellement le second jour de la Pentecoste*. La réponse fut claire : *Ils ont eu la bonté de nous mander que leur intention étoit telle. En conséquence, il a esté résolu a l'assemblée de ce jour que la confrérie se rendra à Hal*. Clairement, le respect des usages et privilèges de l'association montoise constitua un critère décisif en faveur de sa participation. Et ce n'est pas tout. Au retour du pèlerinage, un compte rendu fut établi dans le registre. On prit soin d'y indiquer que les pèlerins avaient été reçus *avec les memes formalités qu'on est accoustumé de les recevoir le lendemain de la Pentecoste*. S'ensuit un descriptif de la journée, lequel se termine par quelques considérations financières : *On n'y a point payé d'autres frais que douze livres pour offrande à l'église et une petite medaille d'argent pour le bailli comme d'ordinaire (...) n'ayant pas été question de payer le salut a leur arrivée et de faire celebrer le lendemain une grand messe*. Tout cela pourrait à l'avenir faire jurisprudence⁴⁶.

⁴⁵ F. DESMONS, *Le pèlerinage*, p. 100.

⁴⁶ Archives de l'État à Mons, Sainte-Élisabeth, 444. 1766.

*

Ce bref parcours nous amène à dresser un premier constat : celui des nombreuses disparités entourant le processus d'accueil des pèlerins. Selon les contextes locaux, les forces en présence, les intervenants diffèrent. Des institutions ecclésiastiques jouent un rôle central. C'est le cas des ordres de la contre-réforme (jésuites, mais d'autres également). Ils se révèlent soucieux de développer la dévotion et de faire en sorte d'amener les pèlerins à dépasser le simple geste et la religion du recours. Les pèlerinages collectifs sont l'occasion de toucher un maximum de fidèles. D'anciennes institutions ecclésiastiques (abbayes, chapitres) peuvent aussi prendre en charge l'accueil des pèlerins en raison du poids qu'elles occupent dans l'administration des sanctuaires concernés. Enfin, soulignons le rôle du clergé paroissial, mais également, car on ne voit pas celui-ci intervenir seul, des autorités civiles. Le Magistrat, administrateur des lieux pieux, se révèle souvent un acteur incontournable. Non seulement il peut encourager ses propres habitants à effectuer en groupe des pèlerinages, mais il participe à la réception de tels groupes. En cela, nous sommes bien en présence du « modèle hispano-tridentin » décrit par Philippe Guignet : un pouvoir local fort – tout en étant respectueux de l'État central – soucieux du développement et du prestige de sa cité, et désireux aussi d'y œuvrer à la promotion de la foi catholique⁴⁷.

⁴⁷ *Le pouvoir dans la ville au XVIII^e siècle*, Paris, 1990, 591 p. (Civilisations et sociétés, 80).